

OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION POUR 300 RÉFUGIÉS

Edito

Parmi les premières puissances mondiales, reconnue internationalement comme le pays des droits de l'homme, la France a le devoir d'aider à l'accueil et à l'intégration des réfugiés sous protection internationale.

Le projet d'ouverture, à Jouy-en-Josas, d'un centre d'accueil et d'apprentissage du français en vue d'une meilleure intégration et connaissance de nos façons de vivre divise la population. Si nous soutenons l'esprit d'une telle initiative, nous ne pouvons accepter en l'état la proposition faite. En effet, ni le nombre de personnes accueillies, ni la démarche employée, ni les délais d'installation, ni la durée de l'expérimentation, ne nous semblent responsables.

Projet pilote au niveau national, il est primordial de le réussir afin que cette expérimentation puisse servir d'exemple sur tout le territoire. Aucune motivation économique ne doit être prise en compte pour favoriser des économies d'échelle profitant de telle ou telle opportunité foncière sur un territoire. Seul l'intérêt humain compte et ce, pour les personnes accueillies comme pour la population jovacienne. L'Etat ne peut prendre le

risque d'échouer et doit privilégier un devoir de prudence. Il est donc nécessaire dans l'intérêt de tous, d'être raisonnable dans le dimensionnement et le déploiement de ce centre.

L'échange et la concertation avec les Jovaciens sont essentiels pour que l'initiative soit comprise. Comme pour tout projet pilote, il apparaît nécessaire de procéder par phases et lancer une première étape d'expérimentation à une échelle réaliste et à la taille de notre commune avec une cinquantaine de participants. Ce nombre réduit favoriserait le suivi régulier et la possibilité d'ajuster le programme.

Enfin, le site devrait pouvoir intégrer d'autres types d'activités et accueillir différents usagers. Afin d'éviter l'effet d'enfermement et faciliter leur intégration, les réfugiés devraient pouvoir disposer d'un hébergement au sein de différentes communes alentours. Tout cela afin de faciliter l'acceptation et la réussite du projet.

Flavien BAZENET,

Conseiller municipal

Président de l'association UAPJ

Un projet imposé aux Jovaciens sans consultation

Lors du conseil municipal du 9 avril 2018, la municipalité a accepté de renoncer à son droit de préemption sur le domaine des Bas Prés qui accueillait précédemment Thales, laissant place à un projet de création d'un centre d'apprentissage et d'hébergement. Celui-ci formera chaque semestre 300 réfugiés politiques, en grande majorité des hommes célibataires âgés en moyenne de 25 ans.

La démarche s'est faite **sans aucune concertation ni consultation** des Jovaciens. Ceux-ci ont été informés de ce projet lors d'une réunion publique le 12 avril, soit après que les décisions aient été prises.

Outre l'**opacité de la démarche** et le manque de transparence sur le projet, sa mise en place semble précipitée, l'arrivée des premiers migrants étant prévue pour juin.



Nous demandons qu'une consultation de la population jovacienne soit réalisée par l'Etat afin de présenter en détails le projet et de prendre en compte l'avis des habitants, les premiers concernés.

Un projet surdimensionné pour Jouy-en-Josas

S'il est important de trouver des solutions au niveau national pour l'accueil des réfugiés politiques, ce projet semble démesuré et inadapté à l'échelle de notre commune.

Cela représente **3,5% de la population de Jouy** et **10% de la population du centre-ville**.



Nous demandons que ce projet soit ramené à une échelle réaliste pour notre commune limitant les risques de communautarisme, favorisant la mixité des populations sur le site et facilitant l'intégration des réfugiés politiques.

Un devoir de prudence

Ce projet a été présenté comme **une expérimentation à l'échelle nationale**. Ni Emmaüs Solidarité ni l'Etat ne peuvent garantir aujourd'hui le succès de ce projet et assurer qu'il n'y aura aucun impact négatif sur la vie locale. Comme toute expérimentation, l'intelligence appelle à la prudence et invite à dimensionner à une échelle réduite ce projet. Cela permettra de faire un bilan régulier et d'adapter les inévitables inconnues ou impondérables. Un maximum de 50 personnes hommes et femmes, à égalité, avec seulement une partie hébergée sur place, avec un bail plus court, permettrait de faire accepter l'expérience à la population.



Nous demandons que l'engagement de l'accueil de ce centre sur ce territoire ne soit pas de 9 ans sans possibilité de sortie, qu'une première expérimentation soit réalisée à une échelle réduite, que des bilans réguliers soient faits et présentés à la population afin de garantir un bon accompagnement du dispositif et son déploiement à terme sur d'autres territoires.